Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et un Mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Laure JAVELOT, 1ère Adjointe au Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, DESNOUX, LICHERON, JAHAN, RICHET, MARCHAND, LOUVEAU, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL

Etaient excusés : MM. : GOUJON, FANDANT, TIEURCELIN, RUTARD, DEZE

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, DESCROIX, LOGEAIS, JAVELOT, POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 11 : Arrêt du Plan de mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine – Avis de la Commune de BALLAN-MIRE

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a redéfini les outils de construction et de mise en œuvre des politiques de mobilité. Elle a fait évoluer le Plan de Déplacements Urbains (PDU) en Plan de Mobilité (PDM) afin de mettre en cohérence les objectifs de ce document de planification avec les nouveaux enjeux de mobilité, comme la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et l'évolution des missions des autorités organisatrices de la mobilité.

Dans ce cadre, par délibération du 8 novembre 2023, le Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité (PDM).

Un diagnostic préalable aux orientations du Plan de mobilité :

Le diagnostic préalable à l'élaboration du Plan de mobilité 2026-2036 fait ressortir les atouts du territoire avec notamment une étoile ferroviaire à 8 branches classiques et à 2 branches nationales, et met en lumière des services vélos qui s'étoffent.

Des projets actés comme la construction de la deuxième ligne de tramway et la mise en place d'un Service express régional métropolitain (SERM) permettront de poursuivre l'évolution des mobilités sur le territoire.

Le diagnostic révèle également un fait incontournable : la voiture a une place importante dans les mobilités du quotidien. Si 1 million de déplacements est effectué chaque jour par les habitants du périmètre du SMT, la voiture individuelle est le mode de déplacement principal sur le territoire (53%).

Enfin, le diagnostic met en lumière l'importance du secteur des transports dans la détérioration de la qualité de l'air : il est ainsi la source principale des émissions d'oxydes d'azote et contribue à l'émission de particules fines.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_11-DE

Ce constat permet de guider les objectifs du plan de mobilités :
-Encourager davantage la marche, pour en faire passer la part modale de 29 % en 2024 à 32 % en 2036,
-Doubler la pratique du vélo,
-Accroître l'usage des transports collectifs pour atteindre 15 % contre 11 % aujourd'hui,
-Réduire la part des déplacements effectués en voiture, avec pour objectif de la faire passer de 52 % à 40 % sur la même période.

Une démarche participative pour l'élaboration du Plan de Mobilité :

Depuis 2024, le SMT a organisé de nombreux ateliers citoyens, des concertations publiques ou encore des fresques de la mobilité. Ainsi, l'élaboration du plan de mobilité peut se résumer en trois phases principales :

- Phases 1 : Analyse du fonctionnement actuel de la mobilité, diagnostic et évaluation du Plan de Déplacements (PDU) 2013-2023.
- Phase 2 : Définition de la stratégie à 2036.
- Phase 3 : Établissement du plan d'actions et élaboration du dossier du PDM.

L'avis des personnes publiques associées :

L'arrêt de projet de Plan de mobilité a été voté le 17 décembre 2025.

Les communes, en tant que personnes publiques associées à l'élaboration du PDM, peuvent émettre un avis dans un délai de trois mois, sous la forme d'une délibération.

Après ce délai, une enquête publique sera ouverte. Le dossier, éventuellement amendé suite aux retours de l'enquête publique, sera approuvé par le comité syndical du SMT.

Les principales orientations du Plan de mobilité :

Le Plan de mobilité s'articule autour de grands objectifs. Ceux-ci font pleinement écho à ceux poursuivis par la Ville de Ballan-Miré et aux actions qu'elle met en place à cette fin.

Renforcer les transports publics pour une meilleure alternative à la voiture individuelle

⇨ La mise en place du Service express régional métropolitain (SERM) permettra un renforcement de la fréquence des arrêts de train (toutes les heures d'ici 2030 et toutes les demi-heures d'ici 2040) en gare de Ballan-Miré et participera à l'évolution des mobilités en facilitant un transfert modal de la voiture vers le train.

Rééquilibrer l'espace public pour inciter et sécuriser les mobilités douces

⇨ Ballan-Miré s'inscrit pleinement dans la continuité de cet objectif, notamment par la définition de « Zone 30 » et de « Zone 20 » pour un espace public partagé entre les différentes mobilités et pour l'apaisement des déplacements en ville.
⇨ Avec le soutien de Tours Métropole Val de Loire, Ballan-Miré renforce depuis de nombreuses années les itinéraires dédiés à la pratique du vélo, qui représente 18km de pistes cyclables, comme l'illustre l'ouverture, en 2026, de la piste de la Commanderie pour relier le centre-ville au Cher.

Relier mobilité et urbanisme

⇨ Le plan de mobilité couvre une période de 10 ans. Durant cette période, de nombreux chantiers auront avancé : évolution du quartier de la gare à Ballan-Miré, évolution du quartier Michelin ou encore création de la 2ème ligne de tramway. Ces projets auront des impacts significatifs sur la mobilité des Ballanais, notamment grâce au déploiement supplémentaire des bus et des bus à haut niveau de service (BHNS), libérés par la mise en service de la ligne 2 du tramway.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_11-DE

Rendre la mobilité plus inclusive et accompagner les changements d'usage

⇨ Agir pour éviter l'isolement, ce qui a par exemple conduit la Ville de Ballan-Miré à développer le service de taxi à la demande pour les RDV médicaux.
⇨ La sensibilisation et l'amélioration de l'information sur les mobilités sont au cœur du PDM 2026-2036 pour permettre une meilleure appropriation par tous des évolutions des modes de déplacement. La création d'une Maison de la mobilité pourra participer à la sensibilisation des Ballanaises et des Ballanais.

En conséquence,

Vu la délibération du 8 novembre 2023, par laquelle le Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité (PDM)
Vu la délibération du 17 décembre 2025, par laquelle le Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a arrêté le projet de plan de mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- EMET un avis favorable sur le projet de plan de mobilité du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance

MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ (Indre-et-Loire)

Brigitte DONNEAU

Le Maire

MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ (Indre-et-Loire)

Thierry CHAILLOUX

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_11-DE